

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mardi 27 Novembre 2018 | Campus Safran





# 1

## INTRODUCTION ET ORDRE DU JOUR

## Ordre du jour

- 1- Introduction du Président
- 2- Avancement de l'intégration et objectifs de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran
- 3- Modalités de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran
- 4- Rapport des Commissaires à la Fusion
- 5- Présentation des résolutions
- 6- Questions et réponses
- 7- Vote des résolutions



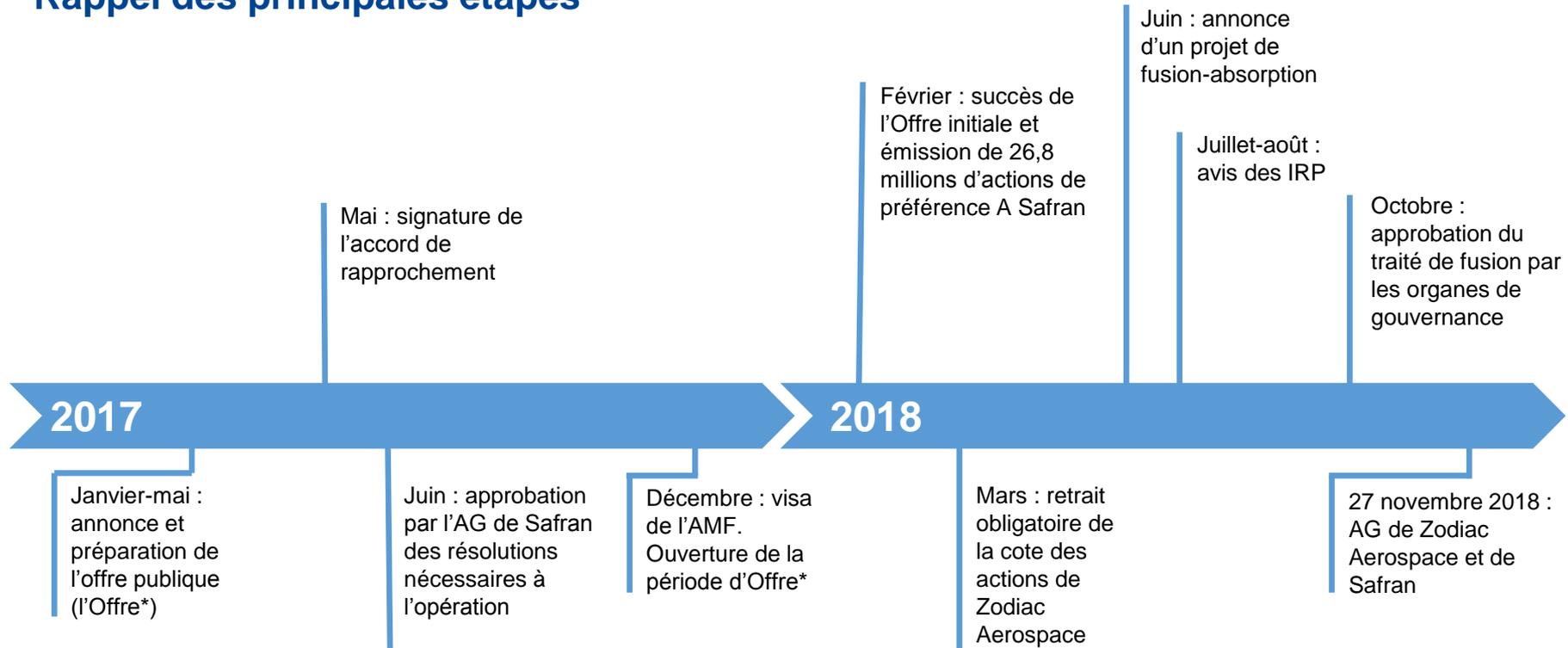
**POWERED  
BY TRUST**



# 2

## AVANCEMENT DE L'INTÉGRATION ET OBJECTIFS DE LA FUSION-ABSORPTION DE ZODIAC AEROSPACE PAR SAFRAN

## Rappel des principales étapes



\* Constituée d'une OPA à titre principale et d'une OPE à titre subsidiaire

## Point sur l'intégration de Zodiac Aerospace

- **Les travaux d'intégration sont en cours avec 3 priorités**
  - organisationnelle
  - fonctionnelle
  - performance opérationnelle
- L'objectif de **synergies de coûts de 200 M€ par an avant impôts** est confirmé
- Safran consolide Zodiac Aerospace depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018
  - Contribution de 2 716 M€ au chiffre d'affaires de Safran au 30 septembre 2018
  - En 2018, Zodiac Aerospace devrait contribuer à Safran pour mars à décembre
    - Un chiffre d'affaires entre 3,6 et 4,0 Md€\*
    - Un résultat opérationnel courant entre 260 et 300 M€\*\*
    - Un cash flow libre entre 80 et 120 M€



## Objectifs de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran

- **Etendre à 100% la détention de Zodiac Aerospace** par Safran
- **Accélérer la rationalisation et la simplification de la structure** du nouveau Groupe
- **Appliquer aux activités de Zodiac Aerospace le schéma organisationnel de Safran** : des sociétés de rang 1 rapportant opérationnellement à la direction générale de Safran
- **Participer à la réalisation des synergies recherchées** (simplification de la gouvernance, extension vers Zodiac Aerospace des processus notamment industriels, économies de coûts de structure)





**POWERED  
BY TRUST**



# 3

## MODALITÉS DE LA FUSION-ABSORPTION DE ZODIAC AEROSPACE PAR SAFRAN

## Modalités de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran

- **Fusion précédée du reclassement préalable** de la plupart des titres des filiales et participations directes de Zodiac Aerospace sous la société Galli Participations, détenue à 100% par Zodiac Aerospace
- **La fusion vise le capital de Zodiac Aerospace non détenu par Safran et non auto-détenu**
  - 12,7 millions d'actions concernées, soit environ 4,3% du capital, détenues par des actionnaires minoritaires
- **Parité : 0,2745 action ordinaire Safran pour 1 action Zodiac Aerospace**
  - Diffère de celle retenue pour l'offre publique : émission d'actions ordinaires cessibles et non d'actions de préférence incessibles pendant 3 ans
  - Confortée par des travaux d'évaluation sur la base d'une analyse multicritères
  - Caractère équitable confirmé par les commissaires à la fusion



## Modalités de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran

- **Actif net apporté par Zodiac Aerospace : 854 millions d'euros** (actif net transmis à Safran après déduction de la VNC des actions auto-détenues par Zodiac Aerospace) dont 38,7 correspondant à la part des minoritaires de Zodiac
- **Augmentation des fonds propres : 38,7 millions d'euros** (correspondant à la VNC des actions apportées par les minoritaires de Zodiac )
  - **0,7 million d'euros** d'augmentation de capital (création de 3,4 millions d'actions ordinaires)
  - **Le solde, soit 38 millions d'euros, en prime de fusion**, inscrite dans les capitaux propres de Safran (comptes sociaux), revenant à tous les actionnaires de Safran (anciens et nouveaux)
- Valeur boursière des 3,4 millions d'actions ordinaires créées : 380 millions d'euros, sur la base du cours de clôture de l'action du 23/11/2018 de 108,85 euros
- Annulation par Safran, dans ses comptes sociaux, des actions de Zodiac Aerospace qu'elle détient et comptabilisation en échange d'un montant de 5,99 milliards d'euros en immobilisation financière (appelé mali technique de fusion) correspondant à l'écart entre la valeur d'acquisition de ces actions et leur quote-part dans l'actif net apporté
  - sans incidence sur les comptes consolidés, ni sur la capacité distributive de Safran



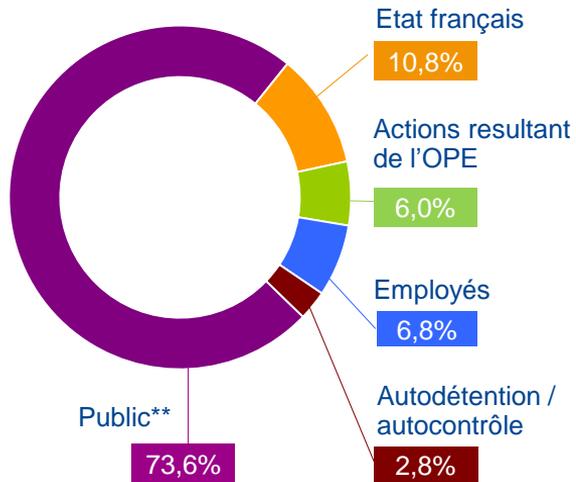
## Modalités de la fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran

- **Date de réalisation et date d'effet**
  - Réalisation juridique au 1<sup>er</sup> décembre 2018 (transfert de propriété, transfert du personnel)
  - Rétroactivité comptable et fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **Dissolution sans liquidation de Zodiac Aerospace**
  - Disparition des actions Zodiac Aerospace, remplacées par les actions Safran nouvellement créées et attribuées aux actionnaires de Zodiac Aerospace en rémunération de la fusion
  - Safran sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Zodiac Aerospace

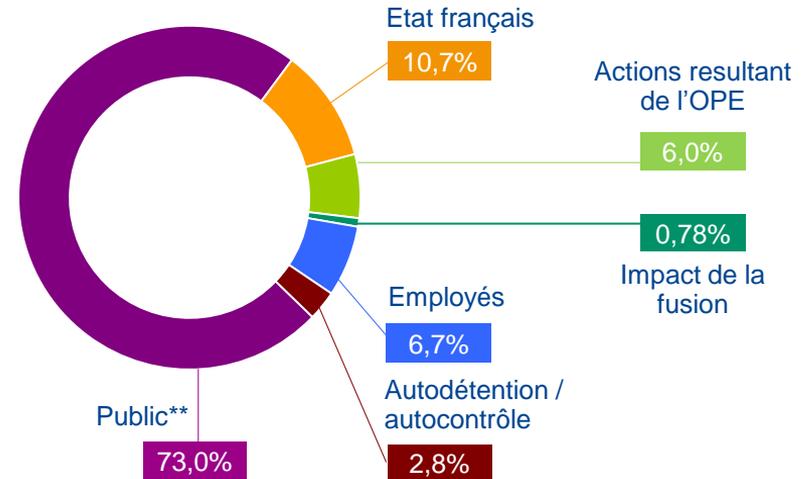


# Impact dilutif de la fusion

**Actionnariat au 31/10/2018 - AVANT FUSION**  
 Nombre d'actions\* : 443 680 643



**Actionnariat – Simulation APRES FUSION**  
 Nombre d'actions\* : 443 680 643 + 0,78 % = 447 170 835



\* Actions ordinaires et actions de préférence A

\*\* Hors actionnaires Safran « ex-Zodiac » - Pour le besoin spécifique d'identification dans cette présentation, les actionnaires Safran « ex-Zodiac Aerospace » ne sont pas ici intégrés dans le « Public »



**POWERED  
BY TRUST**



# 4

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES À LA FUSION



**POWERED  
BY TRUST**

# 5

## PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS



## Programme de rachat

**Résolution 1 : nouvelle autorisation d'achat d'actions, en prévoyant un prix maximum d'achat par action supérieur à celui de l'autorisation actuellement en vigueur (118 €) et prendre ainsi en compte l'évolution du cours de l'action Safran intervenue depuis la dernière autorisation**

- ↪ **Durée** de l'autorisation : **jusqu'au 30 juin 2019**
- ↪ **Prix maximum : 140 € par action** (montant maximum des fonds affectés au programme fixé à 6.2 milliards d'€)
- ↪ **Limite : 10% du capital**
- ↪ **Objectifs** du programme identiques à ceux fixés par l'AG du 25 mai 2018 :
  - ✓ animation du marché du titre Safran, dans le cadre d'un contrat de liquidité
  - ✓ attribution ou cession d'actions à des salariés / mandataires sociaux
  - ✓ remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières
  - ✓ conservation et remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
  - ✓ annulation d'actions

## Fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran

### ➤ **Résolution 2 : fusion-absorption de Zodiac Aerospace par Safran**

↪ **approbation du traité de fusion**

✓ **parité d'échange : 0,2745 action ordinaire de Safran pour 1 action Zodiac Aerospace**

↪ **approbation de l'augmentation du capital de Safran de 698.038,40 € par création de 3.490.192 actions ordinaires nouvelles attribuées aux actionnaires de Zodiac en rémunération de la fusion**

↪ **tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mener à bien la réalisation de la fusion**

## Modification des statuts

### ➤ **Résolution 3 : modification de l'article 10 des statuts**

- ↳ **Nouvelle disposition statutaire en matière de démembrement de propriété de l'action : lorsque l'usufruit résulte d'une donation de la nue-propriété d'actions réalisée dans le cadre d'un pacte « Dutreil », le droit de vote appartient :**
  - ✓ à l'usufruitier uniquement pour les décisions concernant l'affectation des résultats
  - ✓ au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions, qu'elles soient de la compétence de l'assemblée générale ordinaire ou de l'assemblée générale extraordinaire
- ↳ **Proposition faite en application des accords de rapprochement conclus avec Zodiac Aerospace, sous réserve de réalisation de la fusion**

# Pouvoirs pour formalités

## ➤ Résolution 4 :

↳ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales



**POWERED  
BY TRUST**



# 6

## QUESTIONS ET RÉPONSES



**POWERED  
BY TRUST**



# 7

## VOTE DES RÉOLUTIONS



**POWERED  
BY TRUST**